



Intervacation et heure de travail

Par alpha57

bonjour

je suis sous contrat à temps partiel annualisé de 120h en tant qu'auxiliaire de vie
certains déplacements donnent lieu à des temps d'intervacation qui comptent en travail effectif
j'aimerais savoir si ce temps doit être pris dans le nombre d'heures

par ex sur le mois d'août je fais 158h qui se décompose ainsi 139h d'intervention et 19h d'intervacation
est-ce normal ce dépassement d'heures, je ne suis pourtant pas en temps plein
mes semaines sont de 39h avec l'intervacation

je vous remercie d'avance pour vos réponses